



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 9 mars 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil au 125, 12^e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE NO. DPRLDRL200013

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 39, CHEMIN DU LAC-OUELLETTE

Demande de dérogation mineure (DPDRL200013) de monsieur Michel Boivin au 39, Chemin du Lac-Ouellette, qui a pour objet d'autoriser en zone REC-04 :

- L'empiètement du coin du mur nord-est de l'abri annexé au chalet projeté, situé à 5,96 mètres de la limite latérale de propriété au lieu de 7 mètres;
- L'empiètement du coin du mur nord-est du chalet projeté, situé à 14 mètres au lieu de 18 mètres prescrit à la marge de recul arrière calculé à partir de la haie de rosiers qui représente au mieux la ligne des hautes eaux;
- L'empiètement du coin du mur sud-est du chalet projeté, situé à 10,6 mètres au lieu de 18 mètres prescrit à la marge de recul arrière calculé à partir de la haie de rosiers qui représente au mieux la ligne des hautes eaux;
- L'installation d'une porte de garage arrière de 3,65 mètres au lieu de 3 mètres;
- La construction d'un futur garage excédant d'un pied (0,3 mètre) la hauteur du chalet projeté, et ce pour une hauteur totale de 6,5 mètres.

Le tout tel que spécifié à la grille de spécification relative à la zone REC-04 et au règlement no.23 relatif au zonage, articles 7.2.3 et 8.3.3.

Les éléments de dérogation sont démontrés au certificat de localisation, minute 4135, préparé par l'arpenteur-géomètre Normand Gobeil le 7 février 2020.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande.

Donné à Ferme-Neuve, ce 18^e jour du mois de février deux mille vingt.

Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 18 février 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 18 février 2020.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière